



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 3 avril 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu préavis municipal** N° 2025-03 du lundi 27 janvier 2025, **amendé**, relatif à la réponse au postulat de M. Bernard BOREL (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé « Pour le bien vivre à Aigle », ainsi qu'au postulat de Mme Denise LATTION, M. Marco ALLENBACH et Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir » et à l'élaboration de la stratégie cohésion sociale
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport de la réponse au postulat de M. Bernard Borel (les Verts), déposé le 7 mars 2024, intitulé « Pour le bien vivre à Aigle », ainsi qu'au postulat de Mme Denise LATTION, M. Marco ALLENBACH et Consorts, déposé le 12 mai 2024, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir » ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit de **CHF 185'386.-** TTC pour une étude « stratégie de la cohésion sociale à Aigle » et l'engagement d'un stagiaire à 70%, **puis un délégué à la cohésion sociale** ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de **CHF 185'386.-** TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir par prélèvement sur le compte « Réserve spéciale pour la cohésion sociale », le montant ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance du trois avril deux mille vingt-cinq.

Le président

La secrétaire

Jean-François CROSET

Véronique DELADOEY